

Les prisons craquent sous la surpopulation

Communiqué de presse du 18 avril 2025

Le Conseil central de surveillance pénitentiaire (CCSP) exprime son inquiétude face à la situation de plus en plus critique dans nos établissements pénitentiaires. La surpopulation carcérale atteint un niveau tel qu'elle compromet gravement le respect des droits fondamentaux des personnes détenues. Conditions de vie dégradées, accès limité aux soins, à l'encadrement ou à la réinsertion, ... Le respect de la dignité des personnes détenues doit demeurer une priorité absolue.

Un système déjà à bout de souffle

Nos prisons craquent sous la surpopulation. Plus de 13 700 détenus (au 31 mars 2025, 12 976 détenus en cellule et 713 en 'congé pénitentiaire prolongé') pour 11 040 places disponibles. Cette surpopulation expose les détenus à des traitements inhumains ou dégradants, et met en péril l'objectif même de la peine : permettre une réinsertion dans la société dans des conditions dignes, à la fois pour la personne condamnée, la sécurité publique et tous les citoyens.

Cette situation catastrophique s'explique en particulier par la mise à exécution de toutes les peines d'emprisonnement jusqu'à trois ans, qui étaient précédemment exécutées sous surveillance électronique.

Des risques accrus de mauvais traitements

Dans ce contexte, le CCSP s'inquiète des conséquences de la décision des magistrats du parquet d'exécuter toutes les condamnations actuellement en suspens. Des conséquences dévastatrices sont en effet à craindre sur les conditions de vie des personnes détenues déjà tellement dégradées par le surpeuplement galopant. Les revendications du ministère public à l'égard des ministres de la Justice et des Pensions ne peuvent pas se faire au détriment des droits humains des détenus.

La priorité

Les prisons ne peuvent plus absorber de nouvelles arrivées sans compromettre encore plus gravement la dignité des personnes incarcérées, leurs chances de réinsertion et par là, la sécurité publique et la lutte contre la récidive. Un contresens face aux priorités.

Le CCSP rappelle que la lutte contre la surpopulation carcérale est désormais reconnue comme une priorité essentielle, soutenue par de nombreuses recommandations tant nationales qu'internationales.

Des pistes à suivre ?

Pour y faire face des solutions existent. En effet, la surpopulation des prisons a récemment fait l'objet de longs [débats devant la commission de la Justice](#) du Parlement. Parmi les acteurs entendus, le Collège des procureurs généraux a proposé d'une part de recourir à une grâce collective et d'autre part de suspendre temporairement les dispositions légales existantes relatives à l'application des peines d'emprisonnement de moins de trois ans. Ces mesures radicales et urgentes auraient pour conséquence de diminuer aussitôt et substantiellement la population carcérale, sans impact sur la sécurité publique.

En marge de ces auditions au Parlement, le Conseil pénitentiaire a rendu [son premier avis](#) préconisant, à terme, la mise en place d'une régulation pénitentiaire. Et dans la foulée, le CCSP a publié [un avis circonstancié](#) allant dans le même sens.

Ces pistes de solution n'ont, à ce jour, débouché sur aucune initiative concrète.

Un enjeu humain et de respect des droits fondamentaux

Le CCSP appelle à ramener le débat à l'essentiel : le problème structurel et préoccupant de la surpopulation carcérale. Seule une approche intégrée impliquant tous les acteurs de la chaîne pénale ou de la politique pénitentiaire – législatif, exécutif et judiciaire – peut conduire à une solution durable. Le CCSP invite tous les acteurs à engager le dialogue et à s'efforcer collectivement d'améliorer la situation au bénéfice de tous (personnes détenues, personnel pénitentiaire et citoyens). Selon le CCSP le sens de la peine, soit l'objectif de réinsertion, et une détention dans des conditions qui respectent les droits fondamentaux, doivent servir de principes directeurs à cet égard.

[Personnes de contact](#)

Marc Nève, président : 0475 92 16 99 – marc.neve@ccsp-belgium.be

Pieter Houbey, vice-président : 0494 15 69 33 – pieter.houbey@ctr-g-belgium.be